

Séance du 10 juin 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	14

Date de la convocation
05 JUIN 2024Date d'affichage
05 JUIN 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 juin à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Michèle MAYRAN, M Vanneck GASPARIINI, Mme Estelle GOURIER,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD.**OBJET : Vente de matériel communal**

Madame le Maire rappelle qu'une commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement le prix.

L'article L2112-1 du CGPPP définit le domaine public mobilier et notamment les biens mobiliers présentant un intérêt particulier d'un point de vue historique ou technique. Les biens qui ne relèvent pas du domaine public relèvent du domaine privé et n'ont pas à faire l'objet d'un déclassement avant leur vente.

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile et matériel, la commune

- met en vente les tables rectangulaires marrons (plateaux et tréteaux) de la salle polyvalente pour un montant de 600€ à Monsieur Pedemanaud de l'association Team Bazillac,
- valide la reprise du multi-benne Iveco par le garage Monpeyssen de 9 000€ suite à l'offre de prix du 3 mai 2024.

Par ailleurs, sur le fondement de l'article L2241-1 du CGCT, c'est le conseil municipal qui doit décider de vendre les biens, Madame le Maire étant chargée de l'exécution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la vente et la reprise de matériel des ateliers municipaux
- d'autoriser Mme le Maire à procéder à l'exécution et à signer tout document relatif à ces ventes,
- de mettre à jour son inventaire comptable et physique dès après la vente de ce matériel.

Acte rendu exécutoire
publication

du _____ Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Marie-Line EVERLET